



P R O P R I É T A I R E
D E C H E V A U X D E C O U R S E S

U n e p a s s i o n à v o s c o u l e u r s

ÊTRE PROPRIÉTAIRE, UNE PASSION HAUTE EN COULEURS

"Lorsque l'on rêve tout seul, ce n'est qu'un rêve ; lorsqu'on rêve à plusieurs c'est déjà une réalité"

Dom Helder Pessoa Câmara

Appartenir à un cercle prestigieux de passionnés

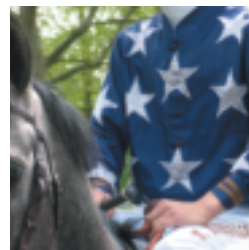
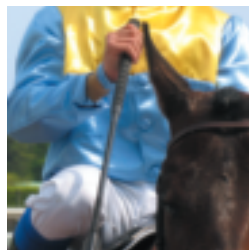
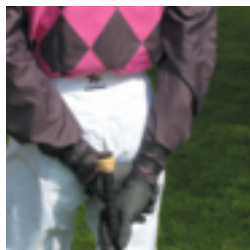
Le Département Propriétaires de France Galop vous ouvre grand les portes du cercle prestigieux des propriétaires de chevaux de courses au galop : un univers fascinant où **passion** rime avec **exception** et compétition. Car la passion des chevaux de courses n'est certainement pas une passion comme les autres. Elle a l'allure des sports de prestige qui allient performance et esthétique. Elle se vit autant dans la ferveur de la préparation technique sur les pistes d'entraînement que dans la frénésie des courses et du jeu.

Faire gagner les couleurs de son écurie de course

Vous deviendrez un acteur privilégié de ce spectacle étonnant des courses hippiques en créant, seul ou en équipe avec vos proches, une écurie à vos couleurs. Les couleurs sont vos armoiries de propriétaires et vous représentent au sein du peloton de course. Elles incarnent vos valeurs et portent votre engagement pour une passion hors du commun. Un jour, peut être, vos couleurs marqueront l'histoire des courses hippiques.

Des salons privés
réservés
aux propriétaires
Tenue correcte exigée...

Sur chaque hippodrome de France Galop, des Salons Propriétaires vous permettent d'assister aux courses dans les meilleures conditions. Vous pourrez y recevoir clients et amis et leur faire ainsi partager votre passion. (Bar-restaurant, hôtesses, wi-fi, bornes de jeux monétiques, jumelles...)



INVESTIR EN ÉMOTIONS, EN TOUTE CONFIANCE



Réaliser un rêve accessible

Devenir propriétaire n'est pas un rêve réservé à une poignée d'initiés fortunés. France Galop propose différentes solutions pour que chacun puisse aller au bout de sa passion en investissant selon ses possibilités.

« Mon cheval », « notre cheval », « nos chevaux » : la propriété se décline désormais de multiples façons et réconcilie **raison** et **plaisir**.

La multi-propriété : partager sa passion avec ses proches

En famille ou entre amis, vous pouvez désormais créer une écurie à plusieurs et partager une expérience originale riche en émotions.

“ Au delà du fait qu'il vaut mieux être plusieurs sur un bon cheval que seul sur un mauvais et que seul on ne détient pas la vérité, la mutualisation c'est aussi la joie de l'échange, de la communication et du partage ” précise un éleveur - propriétaire.

Un descriptif complet des conditions administratives, financières et d'agrément pour chaque formule de propriété collective vous sera fourni sur simple demande au Département Propriétaires.

Article 11 du Code des Courses :

« Le terme Propriétaire utilisé dans le présent Code désigne la personne physique ou morale ayant reçu l'agrément des Commissaires de France Galop l'autorisant à faire courir un cheval sous ses couleurs, à faire les engagements et à toucher les sommes gagnées. »

Cette personne peut avoir :

- la pleine propriété du cheval
- la location en totalité du cheval
- une part d'association
- un intérêt dans un syndicat
- elle peut aussi être une personne morale : sociétés de personnes ou de capitaux.

Le Département Propriétaires de France Galop : ne plus faire cavalier seul

Pour répondre au mieux aux attentes spécifiques des propriétaires, France Galop a créé un Département dédié qui accompagne tout particulièrement les nouveaux propriétaires et s'engage à être votre premier interlocuteur privilégié à chacune des étapes de votre accession à la propriété.

Étape 1 : Valider la procédure d'agrément.

Dans un souci de préserver l'intégrité du monde hippique, chaque nouveau propriétaire doit répondre à une enquête de moralité et justifier de revenus suffisants pour assurer l'entretien de son cheval. Une fois votre agrément validé par les Commissaires de France Galop, des couleurs et un numéro de compte à France Galop vous seront attribués.



Vous recevrez votre dossier d'agrément sur simple demande au Service des Licences et Livrets de France Galop.

Étape 2 : Choisir ses couleurs emblématiques.

France Galop vous propose d'établir vos toques et casaques parmi un large choix de 18 couleurs et de 24 dispositifs. Votre écurie portera haut ces couleurs dans toutes les courses où vous participerez.

Étape 3 : Choisir un entraîneur de confiance.

La relation propriétaire-entraîneur est fondamentale dans le succès d'une écurie de course. L'entraîneur doit donc être une personne de toute confiance sur laquelle vous reposer. Une convention d'entraînement établie au préalable peut permettre de mieux formaliser cette association (frais d'entretien, assurances, transactions, responsabilités...). Le coût moyen mensuel d'entretien d'un cheval s'évalue entre 1000 et 2500 euros selon les entraîneurs.

Étape 4 : Acheter son premier cheval.

Acheter un foal

Un poulain est appelé un « foal » du jour de sa naissance au 1^{er} janvier suivant. L'achat peut s'effectuer soit directement chez l'éleveur, en vente à l'amiable, soit dans une vente aux enchères. La principale vente d'élevage en France est organisée par ARQANA à Deauville début décembre. L'achat d'un foal demande évidemment plus de patience et de réflexion que l'achat d'un cheval à l'entraînement ou prêt à courir.

Acheter un yearling

Un poulain est appelé « yearling » du 1^{er} janvier qui suit sa naissance au 1^{er} janvier de l'année suivante. L'achat d'un yearling

est le plus courant car il est le juste équilibre entre la patience et le rêve. Les principales ventes de yearlings se déroulent à Deauville, en août et en octobre, où les plus grands haras présentent leurs produits.

Le coût d'un yearling varie de 5000 euros à 2 millions d'euros. Le prix se fixe selon le pedigree du cheval, mais il n'est pas rare de trouver en tête de courses des chevaux qui n'ont pas coûté plus de 10.000 euros...

Acheter un 2 ans

L'achat d'un cheval de 2 ans pré-entraîné permet de réduire le temps entre l'achat et les débuts en course et de réduire l'incertitude

liée aux capacités du cheval. Ces ventes sont organisées dans toute l'Europe au printemps.

Acheter un cheval prêt à courir

L'achat peut se faire soit à l'entraînement, à l'amiable, soit en vente publique, à Deauville comme à Saint-Cloud, ou lors des courses à Réclamer ; les concurrents y sont à vendre à un prix minimum indiqué sur le programme du jour. A l'issue de la course, vous déposez un bulletin secret avec le prix auquel vous souhaitez acquérir le cheval et l'offre la plus élevée est retenue. Quelques semaines plus tard, votre nouvel élève est prêt à **courir sous vos couleurs !**

Le saviez-vous ?

- Le propriétaire de chevaux de course peut bénéficier d'une fiscalité très avantageuse. S'il est propriétaire « non intervenant » (il n'exerce aucune action directe sur la carrière de ses chevaux), ses gains seront exonérés d'impôts. S'il décide de devenir professionnel, d'éventuelles pertes seront déductibles de ses impôts.
- Le total des allocations et primes versées par France Galop est de 190 millions d'euros. La France est ainsi le pays d'Europe où la moyenne des allocations par course est la plus élevée.

France Galop édite un petit précis fiscal qui vous fournira toutes les informations nécessaires à ce sujet.

Pour obtenir les dates de ventes aux enchères d'ARQANA et recevoir les catalogues :

www.arqana.com - email : info@arqana.com

Si vous souhaitez recevoir les conseils d'un courtier spécialisé dans l'achat de chevaux de courses, n'hésitez pas à contacter l'Association Française des Courtiers : www.french-bloodstock.com - 01.30.64.07.76

UN ESPRIT D'ÉQUIPE NOURRI PAR LA PASSION DE GAGNER

" Le galop m'impressionne énormément. Le bruit des sabots sur la piste, la musculature de ces Ferrari, la vitesse et la beauté du geste, sont des choses que j'aime, que j'admire. Les chevaux sont de réels sportifs de haut niveau. Comme nous. " () David Venditti, rugbyman.*

Un sport de compétition de haut niveau

En créant votre écurie, vous fédérez autour de votre cheval une équipe unie par l'amour des courses et de la compétition sportive. Défier les plus grands devant un public exalté est un exploit qui nécessite non seulement tout le talent du jockey à conduire sa monture mais repose également sur la qualité tactique de la préparation. Jockey et cheval sont de véritables athlètes qui doivent courir à l'unisson.

Propriétaire, entraîneur, éleveur ou encore cavalier d'entraînement et garçon de voyage sont tous rassemblés par le désir de les voir se dépasser afin de faire triompher les couleurs de leur équipe.

Un spectacle hors du commun

Comme pour la Formule 1, le spectacle des courses est autant sur la piste que dans les tribunes où se mêle une foule éclectique animée par la même passion. Devenir propriétaire, c'est pouvoir faire défiler les couleurs de son écurie dans plus de **6600 courses** de galop organisées sur 166 hippodromes répartis dans toute la France.



UN ENGAGEMENT ETHIQUE ET AUTHENTIQUE

France Galop, statut et mission

France Galop est une association régie par la loi de 1901 placée sous la double tutelle du ministère de l'Agriculture et du ministère des Finances. Elle a pour mission principale d'encourager l'élevage et l'amélioration des races de chevaux de courses de galop en France, tout en veillant au bon fonctionnement de ses six hippodromes.

La Charte du Propriétaire

Rejoindre l'écurie des propriétaires de France Galop c'est embrasser ses valeurs dans le respect de la pure tradition des courses hippiques et de ses règles du jeu. C'est également devenir un acteur privilégié de la filière cheval et œuvrer à sa valorisation dans ce grand pays d'élevage qu'est la France.



Auteuil - Chantilly - Deauville - Longchamp - Maisons-Lafitte - Saint-Cloud



Renseignez-vous auprès du Département Propriétaires
Assistance téléphonique 0825 826 907 (0,15 € TTC/min) - proprietaires@france-galop.com / www.france-galop.com